

Modalités d'inscription dès la 1^{ère} session d'examens 2011

La procédure d'inscription a été simplifiée:

1. La période d'inscription aux examens intervient plus tard dans le semestre et dure deux semaines pour la 1^{ère} et la 2^e session d'inscription et une semaine pour la 3^e.
2. Vous pouvez commander la facture directement via Gestens et disposez ainsi de plus de temps pour procéder au paiement.
3. Le décanat ne modifiera plus vos inscriptions dès l'émission de votre facture.
4. Seul un paiement de la totalité de la taxe validera vos inscriptions.
5. Attention : le décanat n'enverra plus de bulletin de versement de rappel aux étudiant-e-s qui n'ont pas payés les taxes d'examens à l'issue du délai.
6. Vous pouvez suivre l'avancement de vos inscriptions dans Gestens.

Inscription aux examens en deux étapes:

1. S'inscrire

Inscrivez-vous via Gestens et enregistrez vos données. Dès que la période d'inscription est ouverte, vous pouvez vous inscrire. Notez s'il vous plaît que pour des raisons organisationnelles les inscriptions tardives ne peuvent pas être acceptées.

2. Payer

Pour valider votre inscription vous devez payer les taxes d'examens dans les délais. Nous vous rappelons que ne pas payer la totalité des taxes dans les délais constitue un retrait des examens. Pendant la période d'inscriptions, vous pouvez commander vous-même la facture à tout moment. Vous gagnez ainsi du temps pour le paiement. Sans commande de votre part, la facturation se fait de façon automatique par le décanat à la fin de la période d'inscription.

Après la date de paiement, seuls les retraits justifiés (maladie, accident, décès d'un proche) sont pris en considération. Les retraits non justifiés sont considérés comme un échec.

Le décanat de la faculté de droit reste à votre disposition pour toute question et vous souhaite d'ores et déjà une bonne préparation des examens.

Le décanat de la faculté de droit